



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diffusion

Question écrite n° 11483

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation qui est celle des diffuseurs de presse. Cette profession, par le biais de l'Union nationale des diffuseurs de presse qui fédère les quelque 36 000 marchands de journaux français, mène depuis cinq ans un vaste processus de réflexion et de négociation afin de faire face aux graves difficultés que connaît aujourd'hui la presse dans notre pays. Une double nécessité s'impose pour garantir la pérennité d'un réseau de distribution auquel les Français sont attachés, celle de faire baisser les coûts de distribution des éditeurs, d'une part, celle d'améliorer la rémunération des diffuseurs, d'autre part. Les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) se sont courageusement lancées, avec le soutien de l'Etat, dans un plan de réforme de leurs structures. Ce plan comporte deux volets, dont un social, qui concerne directement les NMPP avec une intervention financière des pouvoirs publics, dans le cadre des procédures FNE. Il appartient donc désormais à l'Etat de définir le montant de son engagement et de procéder à sa mise en œuvre. Il lui demande quelles sont les actions qu'il compte mener pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11483

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 839